

Privas, le 13 juin 2016

L'inspecteur d'académie - directeur académique des  
services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier  
degré public  
*Pour attribution*

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale de l'Ardèche  
*Pour information*

Division des personnels  
du 1<sup>er</sup> degré public

Affaire suivie par  
Anthony Lashermes

Téléphone  
04 75 66 93 15

Mél :  
Ce.dsden07-diper  
@ac-grenoble.fr

[www.ac-grenoble.fr/ia07](http://www.ac-grenoble.fr/ia07)

18, place André Malraux  
BP 627  
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12 h  
et de 13h30 à 17h  
le vendredi  
de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 16 h

**Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré – Rentrée  
scolaire 2016 – Phase d'ajustement.**

Annexes : n°1 liste des postes vacants  
n°2 fiche de vœux

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la procédure d'affectation de la phase  
d'ajustement du mouvement départemental des enseignants du premier degré.

Les mesures d'ajustement concernent les personnels titulaires et stagiaires restés sans  
poste à l'issue de la phase principale ainsi que les personnels intégrés par INEAT. Les  
personnels participant à la phase d'ajustement doivent formuler des vœux uniquement sur  
les postes vacants qui figurent sur la liste publiée en annexe n°1.

En phase d'ajustement, les postes proposés ne sont pas soumis à condition(s) de diplôme  
et/ou de titre (CAPA-SH, CAFIPEMF, liste d'aptitude directeur, etc). Toutefois, les  
personnels qui remplissent les conditions pour être nommés à titre définitif sur ces postes  
seront affectés en priorité.

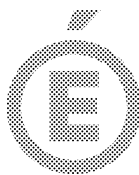
Les postes demeurés vacants à l'issue de la phase principale seront pourvus à titre définitif,  
si les conditions de diplôme et/ou de titre sont remplies. Tous les autres postes seront  
attribués à titre provisoire.

### I. Formulation des vœux

Il convient de formuler vos vœux sur la fiche de vœux ci-annexée (n°2) en classant les  
postes de la liste par ordre de priorité. Le nombre de vœux n'est pas limité.

Les vœux parvenus hors délai et envoyés par une autre voie que l'adresse électronique  
[ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr) ne seront pas pris en compte.

## II. Règles de la phase d'ajustement



2/2

Les enseignants seront affectés sur les postes vacants figurant sur la liste, selon les principes du mouvement, c'est-à-dire par barème décroissant et dans l'ordre des vœux formulés.

Les postes devenus vacants après publication de la liste seront pourvus dans le cadre de la phase d'ajustement de septembre.

- Les enseignants à temps plein doivent demander des postes à temps plein. S'ils souhaitent postuler sur des fractions de poste, les fractions de poste demandées doivent former un temps plein ;
- Si le poste obtenu est incomplet et que l'intéressé(e) exerce à temps complet, le complément manquant est attribué dans l'ordre des vœux formulés. L'affectation sur un complément en-dehors des vœux reste néanmoins possible. Dans ce cas de figure, la distance entre les fractions de poste sera observée afin d'être la moins importante possible ;
- Un enseignant travaillant à temps partiel peut demander un poste à temps complet. Le cas échéant, l'affectation n'est pas automatique, la demande sera étudiée dans l'intérêt du service ;
- S'il reste des postes non pourvus et des personnels sans poste à l'issue de l'étude des vœux des candidats, des nominations d'office pourront être opérées afin que tous les postes soient pourvus, dans l'intérêt du service. Il est précisé que les personnels affectés d'office n'auront pas la possibilité de participer à la phase d'ajustement de septembre.

## III. Calendrier et informations pratiques

**Vous pouvez envoyer vos vœux jusqu'au dimanche 19 juin 2016 minuit.**

La fiche de vœux devra être retournée par courriel à l'adresse :

[ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr)

Vous avez la possibilité de saisir et retourner le formulaire de façon dématérialisée sans l'imprimer, à la stricte condition que le courriel émane de votre messagerie professionnelle ([prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr)).

En cas de difficulté à vous connecter à votre webmail, veuillez consulter la page suivante :

>>>[SOS connexion webmail](#)<<<

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie - directeur académique des  
services de l'Education nationale de l'Ardèche

Christophe MAUNY